

Demande de révision du revenu moyen net annuel admissible

Règlement sur le retrait préventif de certaines personnes responsables
 d'un service de garde en milieu familial (RSG) – Article 19

Réservé au ministère de la Famille

Date de réception (année-mois-jour) :

CONSIGNES

- Remplir un formulaire pour chaque demande de révision
- Joindre tous documents pertinents en soutien à votre demande de révision
- Veuillez vous assurer d'être en mesure de démontrer la date de réception de votre grille de calcul établie par le bureau coordonnateur de la garde en milieu familial
- Il est conseillé de conserver une copie complète de la demande de révision et des documents envoyés

Section 1 – Renseignements sur la RSG

Nom :		Prénom :	
Numéro d'assurance sociale :			
Adresse (numéro/appartement, rue) :			
Ville :		Province :	Code postal :
Numéro d'identification de la RSG :			
Téléphone :		Date de fermeture du service de garde (année-mois-jour) :	

Section 2 – Renseignements sur le bureau coordonnateur de la garde en milieu familial (BC)

Nom du BC :		Numéro de division du BC :	
Adresse du BC (numéro, rue, ville et code postal) :			
Nom et prénom de la personne responsable au BC :		Téléphone :	Poste :

Section 3 – Description des motifs de révision, des faits pertinents et des arguments (Veuillez utiliser une page supplémentaire au besoin)

Section 4 – Signature de la RSG

Signature de la RSG	Date (année-mois-jour)

Transmettre à :
Ministère de la Famille-DMO, Régime de retrait préventif de la RSG
 600 rue Fullum, 7^e étage, local 7.00, Montréal (Québec) H2K 4S7
 courriel : retrait.preventif.rsg@mfa.gouv.qc.ca – Télécopieur : 514 864-8092